

SAINT PRIVAT EN PERIGORD

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2019 A 20 H 30 A LA SALLE DES FETES DE FESTALEMPS

Etaient Présents : Pascale ROUSSIE-NADAL, Pierre de CUMOND, Stéphane FERRIER, Louis-Michel TESTAUD, Rémi CHAUSSADE, Denise RAGOT, Laurence PAILLER, Jean-Marie TALLON, Michaël FETY, Marie-Christine ANDRIEUX, Sophie BELAY, Jacky CHANTRE, Maxime CHAUME, David CLAIRAUD, Cyril CONDEMINÉ, Michel DENOST, Huguette FAURÉ, Nicole FERRIER, Brigitte HALLER, Stephen HARRISON, Joëlle JACQUEMENT, Eric LOSMEDE, Pascale PALMIER, Fabienne PICHOT, Kathleen SUMMERHAYES, Françoise TÉNES

Absents Excusés : Françoise PICHOT (a donné pouvoir à Fabienne PICHOT), Monique DUPUY, Henri LAVAL, Gilles SOUVETON

Absents non Excusés : Lionel BRARD, Karl CHAPELOT.

Madame Brigitte HALLER a été désignée secrétaire de séance.

Madame le Maire procède à l'appel des membres du Conseil Municipal, constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

ORDRE DU JOUR

- **TRAVAUX** :

- Logement conventionné du bourg : mise à jour de la demande de subvention au titre des contrats de projets communaux :

Il est porté à la connaissance du Conseil Municipal que les appellations des subventions départementales attribuées ont été modifiées concernant le logement conventionné situé au-dessus du cabinet médical.

Il y a lieu d'annuler et de remplacer la délibération prise dans un précédent Conseil Municipal. IL est donc demandé de voter le plan de financement ci-dessous et d'autoriser Madame le Maire à solliciter la subvention départementale au titre des contrats de projets communaux :

DÉPENSES HT	En €		RECETTES	En €	En %
Travaux	78 383,91 €		État	19 595,99 €	
Architecte	7 187,20 €		Agrément PALULOS	0 €	
Bureau de contrôle	1 490,63 €		Conseil départemental - aide aux logements communaux	7 500 €	
			Conseil Départemental Contrats de projets communaux	17 412,34 €	20 %
			Total aides publiques	44 508,33 €	51,12 %
			Autofinancement (dont emprunt de 40 000€)	42 553,41 €	48,88 %
TOTAL HT	87 061,74 €		TOTAL	87 061,74 €	100 %

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette proposition.

- Pour information suivant délégation :

- Travaux de rénovation des façades de l'ancienne école-Saint Antoine-Cumond

Il a été lancé un appel d'offres pour le ravalement des façades de l'ancienne école de Saint Antoine-Cumond.

Dès réception des offres une étude de chaque dossier sera établie de façon à retenir le prestataire le mieux disant et procéder aux travaux.

- Curage des canalisations – Assainissements collectifs des 3 Communes historiques

Des devis ont été demandés auprès de plusieurs entreprises pour le curage des canalisations de l'assainissement collectif sur les 3 communes historiques.

Après étude des devis, l'entreprise retenue sera chargée de la réalisation des travaux.

Le Conseil Municipal prend acte de ces 2 informations.

- Réalisation de l'emprunt de 100 000 euros inscrit au budget

Il a été présenté aux Membres du Conseil Municipal toutes les propositions de financement qui sont parvenues à la Mairie pour la réalisation d'un emprunt de 100.000,00 € dans le cadre des travaux d'aménagement des espaces publics de la 3^{ème} tranche du bourg de St Privat Des Prés figurant dans le tableau ci-dessous :

Travaux d'aménagement des espaces publics 3^{ème} tranche
Proposition de financement de 100 000,00€



	Caisse d'épargne	Crédit Agricole option 1	Crédit Agricole option 2	Crédit Agricole option 3	Banque postale option 1	Banque postale option 2
Montant	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €
Durée	10 ans	10 ans	10 ans	10 ans	10 ans	10 ans
Taux	0,96 %	1,03%	1,02%	1,03%	0,75 %	0,72 %
Périodicité	Annuelle	Annuelle	Trimestrielle	Annuelle	Annuelle	Trimestrielle
Montant des échéances	10 535,57 €	10 575,21 €	2 632,85€ soit 10 531,40€	10 494,35€	10 394,64 (hors prorata intérêts 1 ^{ère} échéance)	2 588,09€ soit 10 352,36€
Total des frais financiers	5 355,57 €	5 752,06 €	5 314,02€	4 943,50€	3 962,18€	3 538,71 €
Frais de dossier ou commission d'engagement	150 €	200 €	200 €	200 €	200 €	200 €
Mode d'amortissement	Progressif à échéances constantes	Prêt à échéances Constantes	Prêt à échéances Constantes	Annuités réduites échéances constantes (le 1 ^{er} prélèvement se ferait le 15/10/2019 pour en bénéficier)	Prêt à échéances constantes sauf la 1 ^{ère} de 10 410,42€	Prêt à échéances constantes sauf la 1 ^{ère} de 2 603,20€
Total Frais	5 505,57 €	5 952,06 €	5 514,02€	5 143,50€	4 162,18 €	3 738,71 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte à l'unanimité la proposition de la Banque Postale option 2.

- FINANCES :

- Décision Modificative-augmentation et virement de crédit

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que les emprunts contractés pour les logements conventionnés auprès de la Caisse des dépôts et consignation sont indexés sur le livret A .

Les intérêts annuels ainsi que le capital à rembourser sont modifiés tous les ans par rapport au tableau d'amortissement initial.

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre une Décision Modificative pour augmenter les crédits au compte 66111 (Intérêts des emprunts) afin de pouvoir mandater l'échéance correspondante.

- Diminution de crédits de 100 € au compte de fonctionnement dépenses 6064 (Fournitures administratives)
- Augmentation de crédits de 100 € au compte de fonctionnement dépenses 66111 (Intérêts des emprunts)

Proposition adoptée à l'unanimité.

- Associations et organismes : Attribution de subventions

. Associations Communales :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide qu'il sera versé une subvention de 150 € à toutes les Associations Communales qui en auront fait la demande accompagnée de leur bilan financier.

Cette subvention sera exceptionnellement majorée sous réserve d'en apporter les justificatifs.

. Organismes extérieurs :

Le Conseil Municipal décide d'allouer les subventions aux organismes extérieurs de la façon suivante :

Myosotis	230 €
Amicale donneurs de sang Ribérac	50 €
Ecole de musique St-Aulaye	3 élèves : 30 €
Secours catholique	100 €
Ligue contre le cancer	100 €
France Alzheimer	150 €
MFR Ribéracois	50 €
Association Sportive Collège Dronne Double	110 €
Hand Ball Eulalien	160 €
Jeunes Sapeurs Pompiers	240 €
Association AFSEP (Sclérose en Plaques)	50€
MFR TRIAC LAUTRAIT	25 €
Fondation du patrimoine	120 €
La ferme du Parcot	80 €
Collège Dronne Double	75 €
Campus Cifop Charente	25 €
Restos du cœur	150 €
Croix Rouge	25 €
FNACA St Aulaye	30 €
Comité Féminin Dordogne	30 €
MAIA	80 €
SAHAMBALA 28	100 €
Collège de chalais	25 €
AMI 24 OUEST	300€
Bergonié	30 €
AFM Téléthon	150€
Secours populaire	100 €
Saint Aulaye Sports	180 €
Association Sport La Meynardie	150 €
CAR Football Ribérac	80 €
Les Fanas d'Opéra	50 €
Conseil de la vie sociale des résidences autonomes Ribérac	30 €
Les boules aux nez (Clowns au cœur des Hôpitaux Dordogne)	50 €
CUMA LJDC	600 €
Collège Antoine-Delafont (Montmoreau)	25€

Messieurs CONDEMINÉ Cyril et FERRIER Stéphane n'ont pas pris part au vote de la subvention attribuée à la CUMA ayant quitté la salle du conseil en raison de leur fonction au sein de cet organisme.

Mesure adoptée à l'unanimité.

-Assainissement collectif – demande d'admission en non-valeur de produits irrécouvrables

Sur proposition de Monsieur le Comptable public de la Trésorerie de Saint-Aulaye-Puymangou, le Conseil Municipal doit statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes correspondant à des sommes dues pour la part communale d'assainissement collectif pour un montant total de 725,34 €.

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2019, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité d'admettre en non-valeur les titres concernés.

- Personnel : Revalorisation des frais de déplacement suivant réglementation

Dans le cadre du décret nouvellement paru relatif à la revalorisation des frais de déplacements, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver les nouveaux taux d'indemnisation selon les modalités en vigueur :

Catégories (puissance fiscale du véhicule)	Jusqu'à 2000 kms	De 2001 à 10000kms	Au-delà de 10000 kms
De 5 CV et moins	0,25€	0,31€	0,18€
Nouveaux taux	0,29€	0,36€	0,21€
De 6 et 7 CV	0,32€	0,39€	0,23€
Nouveaux taux	0,37€	0,46€	0,27€
De 8CV et plus	0,35€	0,43€	0,25€
Nouveaux taux	0,41€	0,50€	0,29€

Mesure adoptée à l'unanimité

- Ecole : Prime de rentrée scolaire –extension du périmètre d’attribution

Le Conseil Municipal décide à l’unanimité d’étendre l’attribution de la prime de rentrée scolaire de 150 euros à tous les enfants lors de la première inscription à l’école communale de Saint Privat En Périgord.

- Modification des statuts du SIVOS du Ribéracois

Il est porté à la connaissance du Conseil Municipal que le comité syndical du SIVOS du Ribéracois a modifié l’article 3 de ses statuts à savoir la modification du siège du syndicat.

Celui-ci, initialement implanté à la mairie de Ribérac, se trouve désormais au siège de la Communauté de communes du Pays Ribéracois, 11 rue Couleau. 24600 RIBERAC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l’unanimité la modification des statuts du SIVOS du Ribéracois.

- Convention : Ma commune-Ma santé

Madame le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que l’Association ACTIOM propose une offre de services intitulée « Ma commune Ma Santé », qui répond aux besoins de couverture santé des administrés non éligibles aux contrats collectifs et en recherche de maintien ou d’amélioration de leur pouvoir d’achat. Cette offre est une solution mutualisée négociée auprès de mutuelles spécialisées, dédiée exclusivement aux résidents de la collectivité partenaire du projet.

Elle propose la signature d’une convention entre la Commune de Saint Privat En Périgord et l’Association ACTIOM.

Après en avoir délibéré à l’unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer la convention de partenariat avec l’Association ACTIOM.

QUESTIONS DIVERSES

Vente de la remorque

La remorque de l’autoportée acquise antérieurement par la commune de Saint Antoine Cumond nécessite un permis spécifique. Il est envisagé de faire un échange avec le concessionnaire pour une remorque qui ne nécessite pas de permis.

Monsieur Jacky CHANTRE se propose d’étudier le dossier et se rendre chez le concessionnaire.

Recrutement d’un Contrat PEC

Suite au départ d’un Agent en retraite, Monsieur Julien DE LAPENA a été recruté en Contrat PEC pour une période de 1 an.

Projet citoyen

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Départemental a créé le dispositif budget participatif doté d'une enveloppe d'un million d'euros.

Chaque citoyen ou Association aura la possibilité de proposer des idées sur une plate-forme, par mail ou courrier. Les idées seront analysées par les services du Département suivant les critères :

- Portage par un citoyen ou une Association
- Réponse à un besoin d'intérêt général
- Montant maximal de 36 000 €
- Réalisation du projet dans l'année

Pour inciter la participation des jeunes, 100 000 € seront réservés à des actions portées par des jeunes

Calendrier :

Juillet/août : information

Du 1^{er} sept au 11 octobre : dépôt des idées

8 décembre : vote par le Conseil Départemental

2020 : réalisation des projets.

Madame le Maire informe également le Conseil Municipal qu'elle a suggéré au club de football de Saint Privat En Périgord de présenter un projet pour l'éclairage du stade de foot.

Le Conseil Municipal prend acte de cette information.

La séance a été levée à : 22 H 30

Diffusion :

- | | | |
|--------------------|-------------------|----------------|
| - P. ROUSSIE-NADAL | - E. LOSMEDE | - N FERRIER |
| - P de CUMOND | - J. CHANTRE | - B HALLER |
| - S. FERRIER | - S BELAY | - M C ANDRIEUX |
| - L-M TESTAUD | - P PALMIER | - G SOUVETON |
| - R. CHAUSSADE | - L BRARD | - F TENES |
| - M.CHAUME | - H FAURÉ | - D CLAIRAUD |
| - D.RAGOT | - C.CONDEMINE | |
| - Fr. PICHOT | - M. DENOST | |
| - L.PAILLER | - J JACQUEMENT | |
| - JM TALLON | - S. HARRISON | |
| - M FETY | - Fa PICHOT | |
| - H. LAVAL | - K. SUMMMERHAYES | |
| - M. DUPUY | - K.CHAPELOT | |

